

MONCHEAUX

Canton de Pont-à-Marcq

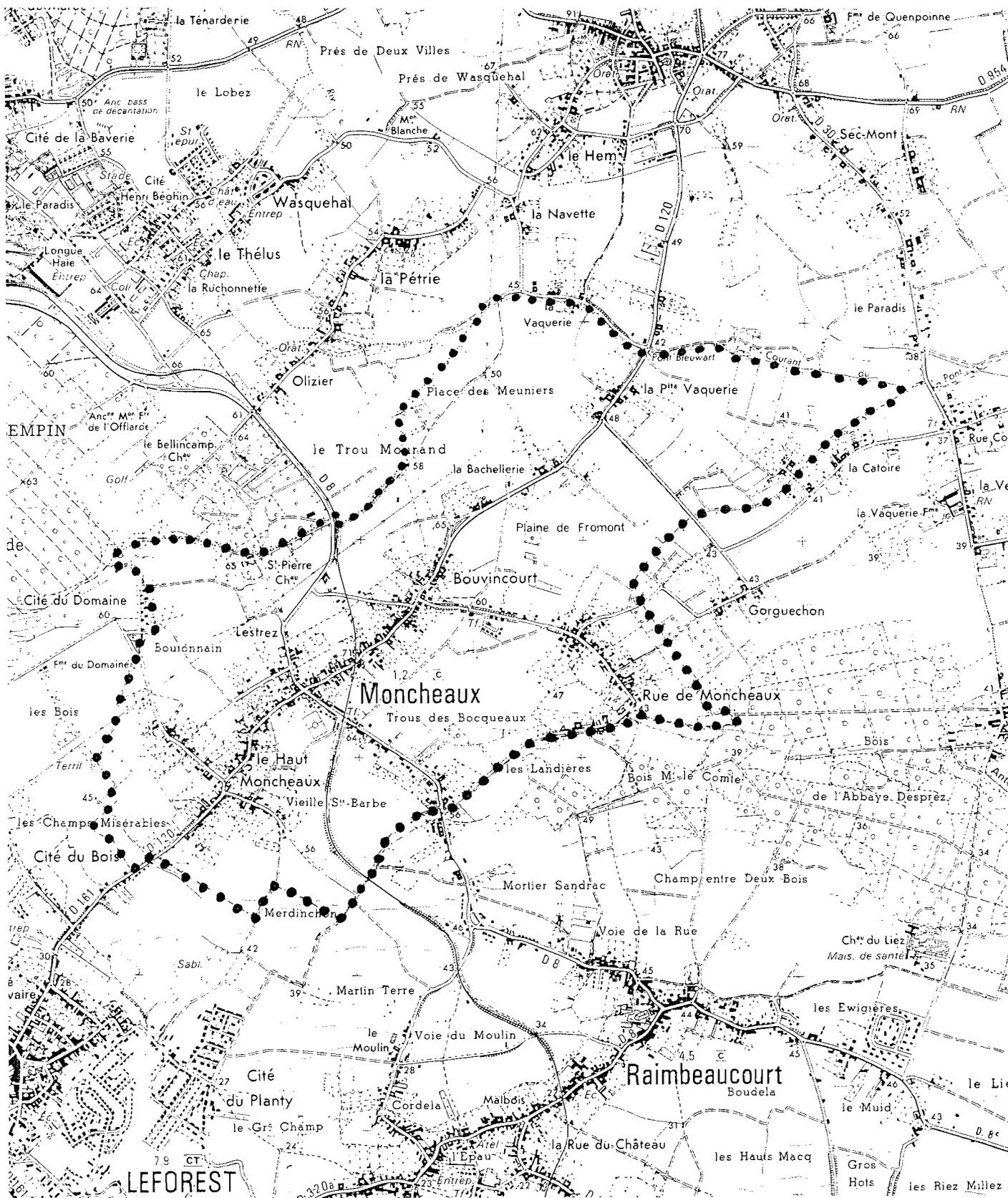
AMELIORATION DU CADRE DE VIE

PROGRAMME D'ETUDE

FEVRIER 1991



TERRITOIRE COMMUNAL

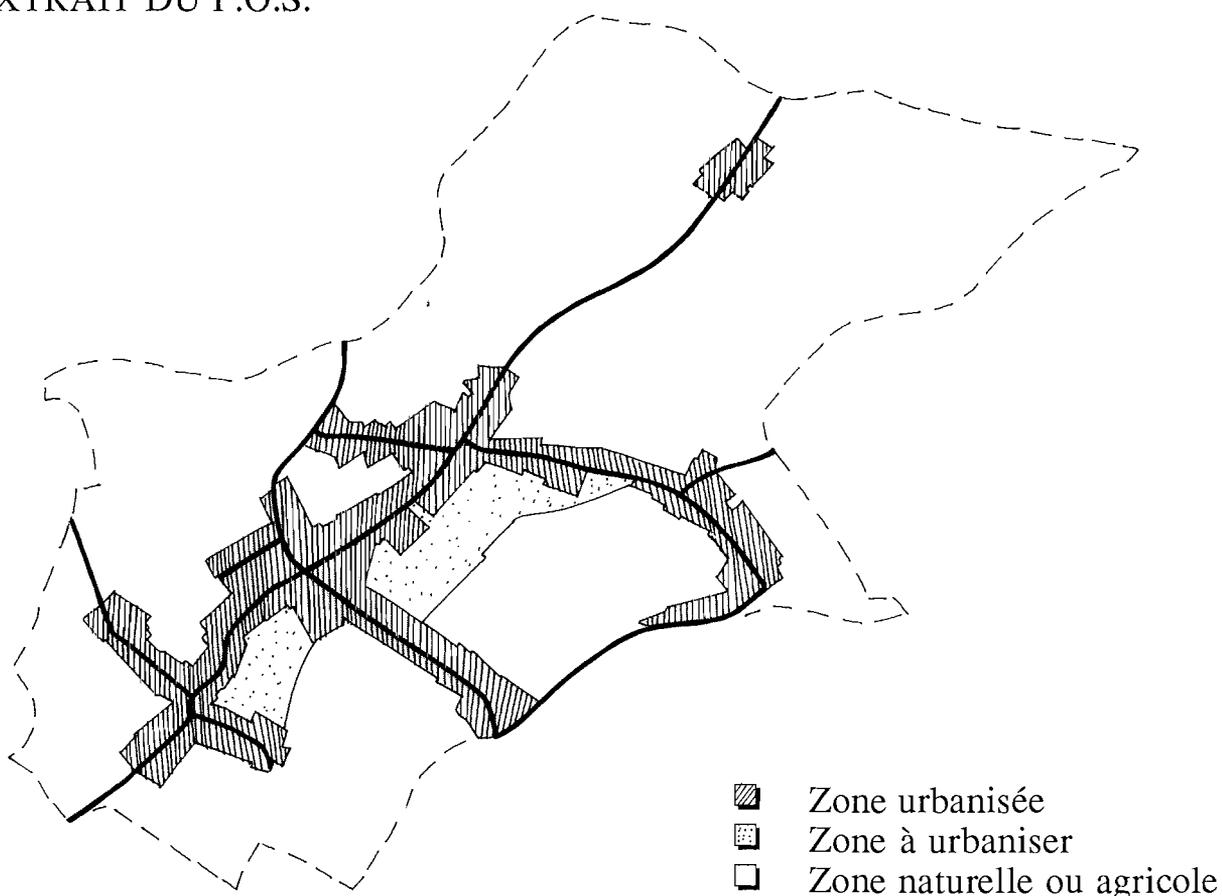


D'après carte I.G.N. 1/25000

PRESENTATION

Jusqu'à ce jour la commune de Moncheaux a connu un développement linéaire le long des axes de communications. Les habitations se sont peu à peu construites entre les fermes, à l'alignement de la voie. Plus récemment, le système a perduré sous la forme pavillonnaire, sous l'influence du Plan d'Occupation des Sols qui a enveloppé presque tout le linéaire des voies de zones urbaines.

EXTRAIT DU P.O.S.



Ainsi, comptant 1202 habitants au recensement de 1982, la commune a vu depuis sa population croître de 71 habitants à l'occasion de la construction de 50 nouvelles maisons. Dans le même temps, on pouvait noter une désaffection de l'habitat ancien et vétuste (environ 20 maisons inhabitées).

Aujourd'hui, il existe encore de nombreux terrains constructibles à vendre et beaucoup de parcelles libres en zone urbaine. Par ailleurs, la disparition rapide des derniers agriculteurs (tous les agriculteurs devraient prendre leur retraite avant cinq ans) va encore augmenter les terrains disponibles.

L'offre de terrains ainsi générée donnera à la Commune la possibilité d'une maîtrise foncière qui devrait lui permettre de gérer plus facilement le développement urbain et d'atteindre les objectifs qu'elle s'est fixés à savoir :

- offrir des logements locatifs (5 à 6) à de jeunes couples avec ou sans enfant,
- maîtriser la construction de logements en accession à hauteur de 5 ou 6 maisons par an de façon à maintenir l'équilibre de l'école aujourd'hui à saturation (178 élèves répartis dans 2 classes maternelles et 5 classes primaires),
- résoudre le problème de halte garderie,
- donner un centre au village et y regrouper les activités communales et associatives aujourd'hui dispersées dans des locaux inadaptés.

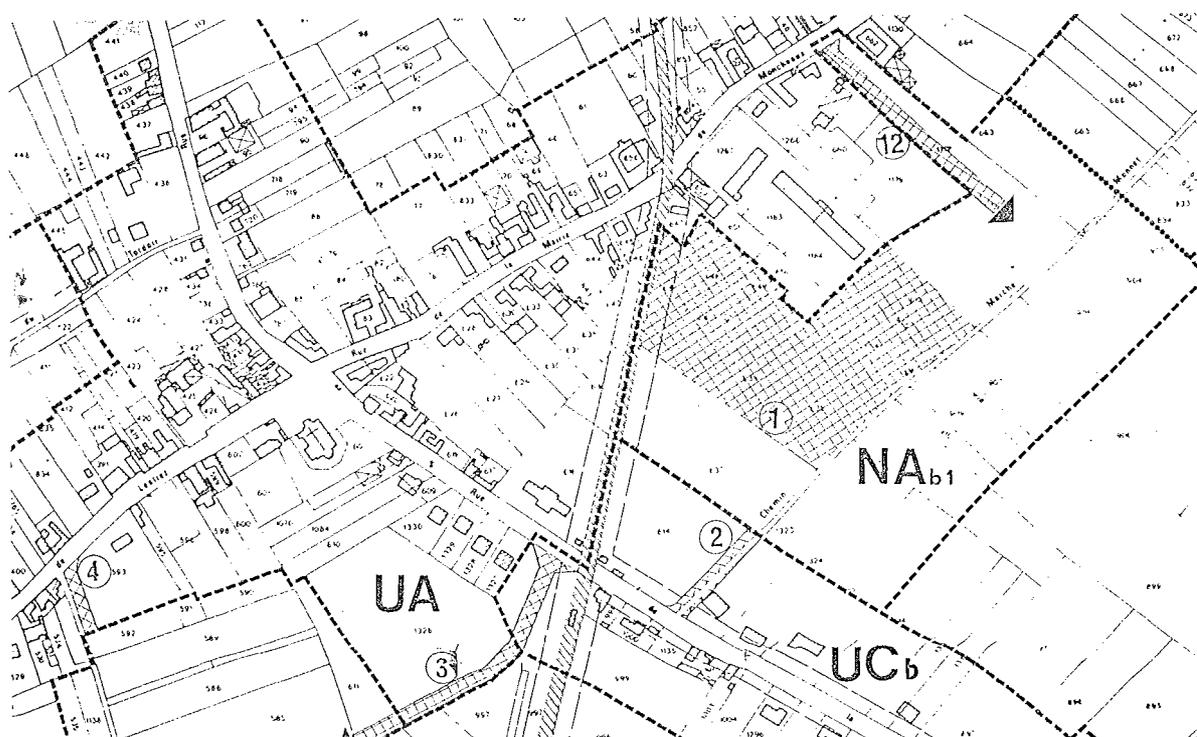
La mise en œuvre de ces objectifs devra se faire dans le souci de préserver le caractère rural du village et le style Pévèle de son architecture de manière à renforcer l'identité communale.

Aussi l'équipe qui se verra confier l'étude aura-t-elle pour première tâche d'aider la Commune à se définir une véritable politique du paysage à laquelle la population devra être largement associée.

Par ailleurs, de manière à sensibiliser les enfants à leur environnement, des ateliers pourront être animés gratuitement par "L'Ecole des Passemurailles" du C.A.U.E., à la demande des enseignants.

CREATION D'UN CENTRE

Rompant avec l'aménagement linéaire le long des axes existants, la Municipalité se propose de créer derrière la mairie et l'école, dans une zone NAb1, un centre qui regroupe l'ensemble des équipements publics. (Une procédure de Déclaration d'Utilité Publique est en cours sur l'ensemble de la zone NAb1).



PROGRAMME D'EQUIPEMENTS PUBLICS

La demande pressante des habitants, bien que légitime, ignore le plus souvent les possibilités du budget communal et la nécessaire "rentabilité sociale" des équipements publics.

Aujourd'hui la réalisation d'une salle polyvalente à caractère principalement sportif semble prioritaire, elle devrait accueillir :

- la gymnastique des enfants des écoles,
- des vestiaires communs à toutes les activités sportives
- une chaufferie centrale desservant aussi l'école.
- le restaurant scolaire, actuellement hébergé dans une classe,
- les bureaux et les fêtes des associations (fêtes des aînés : 250 personnes, fêtes aux poireaux : 500 personnes...),

14 associations existent dans la commune dont :

- . 4 sont très dynamiques : musique, gymnastique, karaté, tir (100 personnes)
- . plusieurs vivent faute de locaux (tennis de table..) ou se sont installés dans une commune voisine (jeu de billon à Raimbeaucourt).

Outre cette salle, la mairie, les locaux des employés communaux, la salle des fêtes (150 personnes) sont devenus désuets et mériteraient d'être réaménagés, agrandis ou transplantés.

Par ailleurs, la zone pourrait accueillir un certain nombre d'équipements sportifs de plein air (tennis, terrain de football en remplacement du terrain existant, stand de tir...), le monument aux morts (actuellement sur la place de l'église) ainsi que des espaces de rencontre et de loisirs (création d'une place publique, creusement de la mare autrefois bouchée) .

PROGRAMME DE LOGEMENTS

La construction de logements qui pourrait accompagner le programme d'équipement devra se faire très progressivement. Elle permettra de rentabiliser en partie les travaux de voirie nécessairement importants pour accéder à ce secteur relativement enclavé tant que la voie S.N.C.F. conservera son usage actuel (de 3 à 1 train par jour selon la période pour alimenter l'entreprise Béghin).

La parcelle située à l'angle de la rue de la Gare et du chemin du Marché Monnet qui est actuellement à vendre, constitue de ce point de vue un site stratégique pour relier le centre à la départementale 8, axe structurant de la commune.

Une étude générale sur l'ensemble des équipements sera réalisée, elle aura pour objet :

- **la définition précise des programmes à mettre en œuvre en fonction des besoins actuels et des besoins prévisibles de la commune,**
- **la proposition d'un planning de réalisation compatible avec le budget communal.**

Des schémas d'organisation accompagnés d'études de faisabilité et de propositions de phasage permettront à la Municipalité d'opter pour un plan directeur d'aménagement.

Un ensemble de prescriptions architecturales et urbanistiques sera élaboré sur la salle polyvalente pour permettre le lancement rapide de la consultation d'architectes sur ce dossier.

INVENTAIRE ARCHITECTURAL

Malgré la disparition des exploitations agricoles dans la commune, Moncheaux conserve un patrimoine architectural important et en particulier de nombreuses fermes construites sur le modèle de la cense, organisation typique du pays de Pévèle.



Afin de mettre en valeur ce patrimoine, d'éviter des destructions intempestives et des restaurations inopportunes, afin aussi de permettre à la Commune de saisir les opportunités immobilières qui se présenteraient, un inventaire architectural du patrimoine de Moncheaux sera réalisé. Il portera essentiellement sur les censes et les chapelles. Il s'attachera plus particulièrement aux bâtiments susceptibles de faire l'objet de travaux ou d'une transaction immobilière (ferme contiguë au cimetière).



ENTREES DE VILLAGE ET VOIES PRINCIPALES

Venant de Thumeries ou de Mons-en-Pévèle, le regard se perd au loin dans l'espace agricole, l'espace est large et la visibilité est très bonne ce qui incite bon nombre d'automobilistes à la vitesse.

La révision du Plan d'Occupation des Sols prévue pour la réalisation du Golf sur la commune de Thumeries donne l'occasion de réserver si nécessaire certaines bandes qui longent la voie afin d'y effectuer des plantations propres à créer des effets de parois incitant au ralentissement.

Des esquisses chiffrées sur les entrées du village permettront à la Municipalité de réaliser des plantations là où la largeur des bas-côtés le permet et de mettre certaines zones en réserve au P.O.S.

Afin de poursuivre l'aménagement de façon cohérente le long des départementales 120 et 8 et à inciter à un ralentissement progressif des voitures à l'approche des zones dangereuses (sortie d'école, carrefour...), des propositions seront faites aussi tout au long des deux axes principaux.



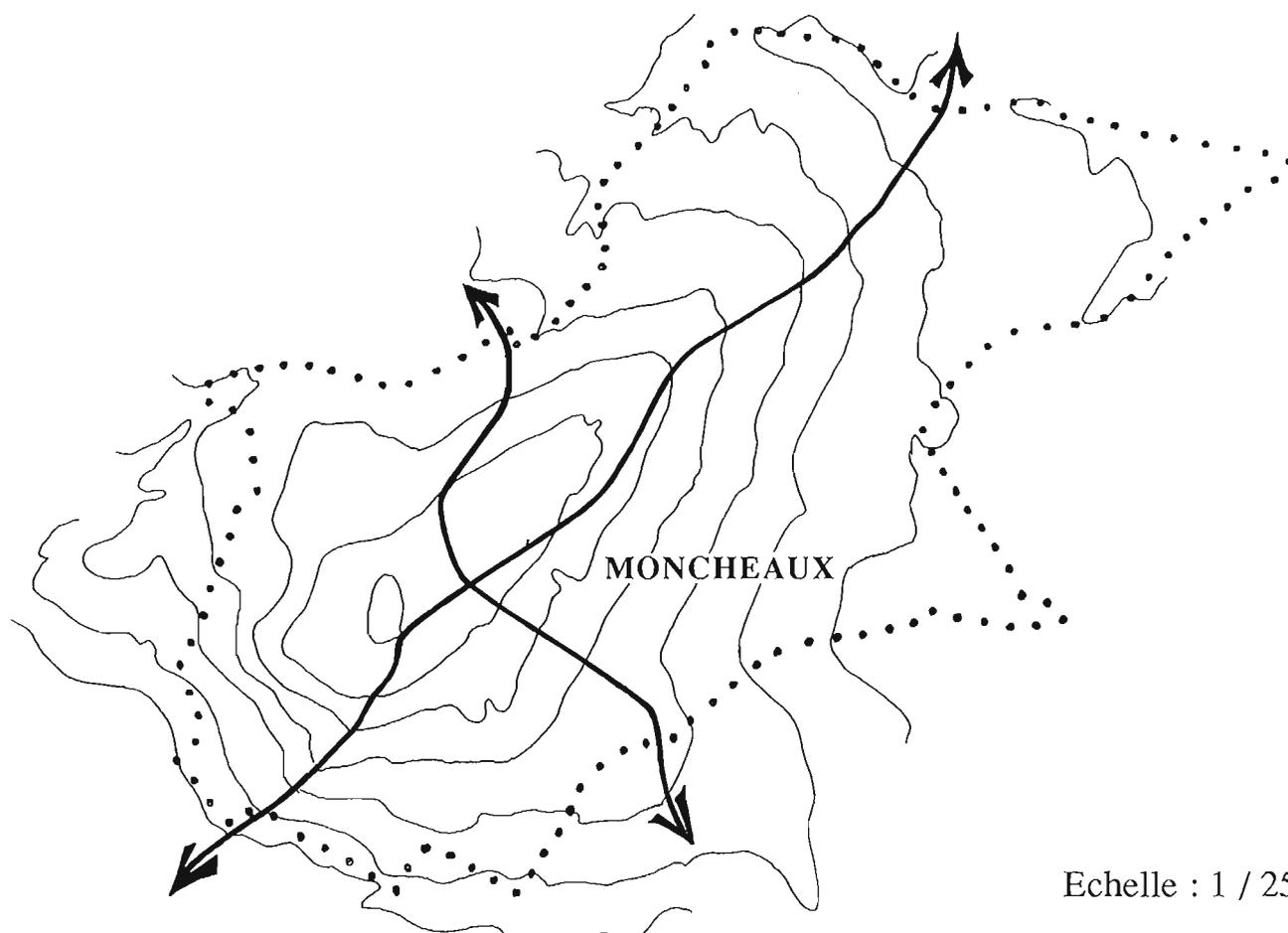
Les projets veilleront à paysager des sites particulièrement ingrats (entrée du cimetière...) et à redéfinir les aires de stationnement et les aires de circulations piétonne (évitant ainsi l'empiètement des voitures sur les trottoirs).

Les abords de l'ancienne gare feront l'objet d'une étude particulière en fonction de l'option qui aura été prise pour le bâtiment (réhabilitation/destruction).

Des esquisses chiffrées permettront d'entreprendre progressivement des travaux sur les voies en fonction d'une cohérence globale des aménagements.

PROMENADES ET CHEMINS DE RANDONNEES

Moncheaux bénéficie d'un site privilégié en hauteur qui lui offre des points de vue intéressants sur les communes et les paysages environnants.

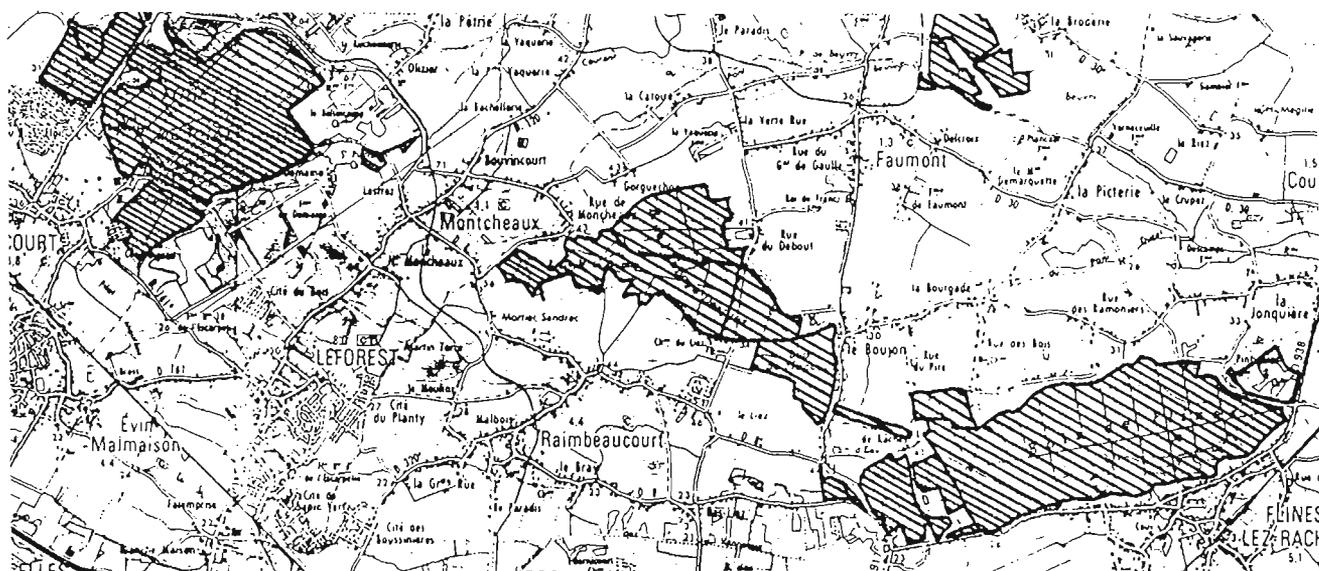


Echelle : 1 / 25 000

Par ailleurs sa localisation dans un secteur très rural entre la chaîne forestière de Phalempin et la plaine de la Scarpe et de l'Escaut d'une part et à la limite nord du bassin minier d'autre part lui confère une attractivité et des atouts liés aux loisirs qu'il est possible de renforcer en valorisant les cheminements pédestres, cyclistes (côtes de Mons-en-Pévèle très appréciées) ou équestres (centre équestre dans le Bois de Francus et nombreux chevaux à Moncheaux chez les particuliers).



ESPACES NATURELS SENSIBLES



La dérivation du G.R. 121 allant de Marchiennes à Phalempin traverse le territoire communal et relie Moncheaux aux belles promenades des vallées de la Scarpe et de la Canche.

Afin d'en faire bénéficier les habitants par des liaisons faciles et de leur offrir aussi des boucles plus courtes en relation avec de nouveaux programmes d'aménagement (création d'un golf 18 trous sur Thumeries), un plan général de valorisation des promenades sera élaboré.

Il permettra à la Municipalité :

- de réserver, à l'occasion de la révision du P.O.S.(nécessitée par la création du golf), des terrains susceptibles d'être plantés pour accompagner les cheminements (chemin Beauchard, bas-côtés de 3 m de large) ou pour créer des haltes propices au repos,
- de mettre en valeur les petits événements paysagers (calvaire, chapelle...),
- de réaliser rapidement des aménagements sur des sites privilégiés,

Des esquisses seront proposées sur chacun des espaces de manière à permettre à la Municipalité d'apprécier leurs potentialités et de définir les opérations prioritaires.

